

SÉANCE DU 29 JUIN 2015

DELIBERATION N° DEL043-15

L'an deux mille quinze, le 29 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 juin 2015 s'est réuni à la
mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,
C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et
MM. P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,
J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 23/06/15)
M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 29/06/15)
M. MORIN Georges (Pouvoir à P. VERRI en date du 26/06/15)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 29/06/15)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à P. BERTHOLLET en date du 29/06/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER

M. Daniel FINAZZO a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Demande de subvention au Conseil départemental pour le
projet de mise en conformité et en accessibilité des écoles
Georges Argoud-Puy et René-Cassin.**

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Les travaux de rénovation, de mise en conformité et en accessibilité des écoles Georges
Argoud-Puy et René-Cassin ont été budgétisés en 2015 et doivent débuter pendant l'été.

Il s'agit d'une part de travaux de mise en conformité des portes et accès de l'école
maternelle Georges Argoud-Puy, et d'autre part du réaménagement d'une salle existante
pour assurer l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée prochaine à l'école
primaire René-Cassin. Le montant total de ces travaux est estimé à 44 000 € HT.

Le projet comprend également la création d'un ascenseur à l'école primaire René-Cassin pour un montant estimé à 100 000 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil départemental au titre de la dotation territoriale, à hauteur de 30 %. Ce taux pourrait être majoré de 10 % dans le cadre du plan de relance du Département si les commandes aux entreprises sont passées avant le 31 juillet 2015.

Le dossier a été retenu par la Conférence territoriale du 15 juin 2015 pour une subvention de 57 600 €.

Monsieur le maire rappelle que cette opération bénéficie également d'une aide de l'État de 17 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Elle sera donc aidée à hauteur de 51,8 %.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Mise en conformité de l'école maternelle Georges Argoud-Puy, création d'une classe supplémentaire et création d'un ascenseur à l'école primaire René-Cassin	En € HT
Subvention du Département (30 % + 10 % plan de relance 2015)	57 600 €
Subvention DETR (arrêté n°2014 329-0015)	17 000 €
Autofinancement	69 400 €
TOTAL	144 000 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de demander au conseil départemental une subvention à hauteur de 30 % pour l'ensemble de ce projet, et de 10 % supplémentaires le cas échéant,
- de l'autoriser à signer les documents afférents à ce dossier.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 juin 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI